

Le désenchantement des défenseurs des droits humains, Diwan Al Madhalim, entre flou et confusion

Maroc

Posté par: inter

Publiée le : 3/11/2006 14:46:22



Le désenchantement aurait-il gagné ceux qui avaient applaudi à la naissance de Diwan Al Madhalim. L'institution d'intermédiation, née d'une belle idée politiquement forte, a bien du mal à donner du sens à son action.

Diwan Al Madhalim aurait-il perdu son sens ? L'institution aurait-elle été vidée de son contenu ? Qu'est donc devenu ce médiateur du Royaume censé apporter solution aux citoyens victimes de l'administration marocaine ? Le questionnement est désormais partout, du landernau politique au mouvement des droits de l'Homme.

Les uns et les autres n'en finissent pas de s'interroger sur la mission de Diwan Al Madhalim, depuis que son président, l'ancien magistrat M. Iraqi, a présenté vendredi dernier au Souverain un rapport sur le bilan de l'action de l'institution. Deux ans après sa création, la confusion reste immense. Les attributions de cette institution d'intermédiation entre citoyens et Administration restent ambiguës. Le flou artistique n'est pas loin, presque entretenu.

«Pourtant, Diwan Al Madhalim est né d'une belle et grande idée. Politiquement, l'idée était forte. Abderrahmane Youssoufi qui dirigeait le premier gouvernement d'alternance s'était battu pour la création de cette institution pour mettre fin à l'injustice qui frappait les citoyens victimes d'une administration kafkaïenne, souvent corrompue. Il a fallu plusieurs années pour faire aboutir le projet», se souvient l'usfpéiste Mohamed Benyahia, ancien proche collaborateur du Premier ministre Youssoufi.

En 2004, Diwan Al Madhalim était finalement installé, renvoyant une image très makhzénienne. A sa tête avait été nommé un ancien wali dont la vocation première était davantage l'exercice de l'autorité que l'intermédiation. Si l'expérience fut de courte durée, elle sera pourtant suffisante pour ternir l'image d'une institution qui venait à peine de voir le jour. «Dès le départ, c'était mal parti. Aujourd'hui, la question est de savoir si le wali de Diwan Al Madhalim joue vraiment son rôle de médiateur», soupire Mohamed Aujjar, l'ex-ministre des droits de l'Homme battant pavillon RNI.

Le constat tombe comme un couperet, implacable. Diwan Al Madhalim pêche par son manque de visibilité alors que son rapport, présenté en fin de semaine dernière, est passé quasi-inaperçu. Visiblement, une mauvaise communication contribue à semer la confusion quant aux missions de l'institution que dirige le vénérable Moulay M'hamed Iraqi. Ce que le wali confirme en affirmant que

50% des plaintes reçues ne relèvent pas des attributions de l'institution qui en deux ans a statué sur 30% seulement des doléances jugées recevables. «Il y a manifestement confusion dans l'esprit des citoyens qui ont recours à Diwan Al Madhalim. Ces derniers ignorent que l'intermédiation ne peut s'exercer dans les cas de dossiers qui sont toujours examinés par la Justice. Tout cela crée un environnement de flou. Diwan Al Madhalim gagnerait à s'engager dans plus d'ouverture pour mieux faire connaître ses attributions. C'est précisément ici que réside son principal challenge», explique le constitutionnaliste et membre dirigeant du PPS Khalid Naciri.

L'institution serait-elle marginalisée? «Elle devait faire parler d'elle-même. Son action était censée être meilleur travail de marketing», affirme cet usfpéiste qui a longuement suivi la maïeutique de la naissance de Diwan Al Madhalim, avant que le désenchantement ne s'en mêle.

La présidente de l'Organisation marocaine des droits humains, Amina Bouayach, a, elle aussi, rejoint le cercle des désenchantés. Un sentiment d'inachevé a fini par l'envahir. Cet organisme d'intermédiation n'a pas rempli ses promesses. «La création de Diwan Al Madhalim était une revendication du mouvement des droits de l'Homme. En 1992, dans un mémorandum, l'OMDH en réclamait la mise en place», explique cette militante des droits humains, surprise d'apprendre que 50% des plaintes des citoyens reçues par Diwan Al Madhalim ont été jugées irrecevables. «C'est totalement inacceptable. On a l'impression que cette institution se contente de jouer au facteur et de trier les doléances au lieu de trouver des solutions concrètes aux problèmes de ceux qui s'estiment victimes d'une injustice commise par l'Administration. Des citoyens qui ont confiance en leur administration s'accrocheront aux institutions du pays. Quelle est la logique humaine et matérielle mise en place pour ce faire ? Nous peinons à les voir. Il ne faut surtout pas oublier que les citoyens victimes de l'administration et de la corruption sont des candidats pour l'obscurantisme », conclut péremptoire, Amina Bouayach.

Libération (Casablanca)
2 Novembre 2006